



Niederanven, le 9 janvier 2025

AVIS AU PUBLIC

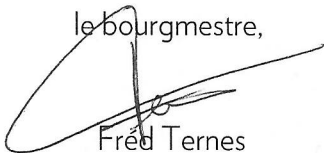
(3B/24/0089)

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société **TRACOL DEVELOPMENT 3 Sàrl.** a introduit auprès de l'Administration de l'environnement une demande d'autorisation de la classe 3B relative à *la modification du délai de mise en exploitation dans le cadre des travaux d'excavation dans la roche sur un chantier à Luxembourg, 577, rue de Neudorf.*

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier est déposé à la maison communale de Niederanven du 9 janvier 2025 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,


Fred Ternès



le secrétaire,


Bob Scholtes